

COMPTE RENDU FO de la réunion des représentants de proximité
du dispositif itinérant **du 16 février 2021**

La délégation FORCE OUVRIERE était composée de : Franck Lamoulen ,Philippe Bouquet
Jose Luis Pinto

Séance présidée par Mostafa Rharade directeur du dispositif itinérant avec Armelle Blond directrice des ressources humaines et Thierry Retailleau , manager de gestion

Cette réunion a été organisée en conférence téléphonique.

1 L'accord signé sur le télétravail prévoit une enveloppe de 150 euros pour agencer un espace adapté au poste de travail ainsi qu'une indemnité de 110 en cas de télétravail de plus de trois mois
Comment la direction compte mettre en place ces nouvelles dispositions ?

MR : « l'accord sur le télétravail est basé sur le volontariat des salariés en période normale en pleine entente avec son manager et les indemnités indiquées dans cet accord seront fonction d'une reprise normale des activités en présentiel »

FO est toujours surpris du décalage entre accord signé et mise en application alors que près de 25 % des salariés du dispositif sont en télétravail
La direction interprète le texte estimant que cet accord ne peut donc être appliqué qu'en situation hors covid et repousse d'autant le versement d'indemnités compensatrices

2 Pouvez vous nous présenter la nouvelle organisation des entretiens individuels et notamment la saisie sur la plate forme AFPA talents ?

AB: « Des courriers de la DRH national ont précisé le déroulement des entretiens individuels et une phase de préparation par le salarié est nécessaire avec la saisie d'information sur AFPA talent et un entretien à suivre plutôt à distance excepté ceux qui concernent les managers de formations nouvellement affectés au dispositif »

FO ne comprends pas la nouvelle pratique de la direction générale pour les entretiens individuels avec une généralisation de la digitalisation et un salarié toujours devant une machine qui va saisir des données

A quand la revente de nos coordonnées à des sociétés marketing

Ces données personnelles liées à la carrière du salarié sont connus depuis longtemps et auraient du être numérisées

**Chaque salarié mérite mieux et FO demande que leurs interrogations soient traitées plus humainement
FO va proposer une motion pour une info consultation sur ces nouvelles obligations et la mise en place d'une nouvelle grille d'évaluation**

3 Une indemnité de longue distance de 250 e est calculée et perçue par des formateurs itinérant sous certaines conditions

Le logiciel concur a t il pris en compte ce paiement et à quelle date ?

TR : « nous informe que 56 salariés seront indemnisés sur la paie de février et recommande aux salariés de vérifier le calcul des 10 semaines à plus de 400 km sur 2020 pour en bénéficier »

FO estime que chaque formateur doit désormais procéder a son propre calcul d'autant que FO a demandé entre autres la revalorisation de cette prime à 300 E compte tenu de missions toujours plus lointaines

FO a revendiqué aussi l'augmentation de 20 e de la prime de déplacement qui serait encore a la signature

4 Un plan de formation à destination des représentants de proximité est il en cours ?

MR ; « confirme que deux sessions de jours seront proposés aux RP des trois entités »

5 La présentation de l'accord QVT aux salariés du dispositif a été réalisée
Combien de salariés ont pu en bénéficier ?

AB: «85 personnes ont assisté aux présentations de la démarche QVT et RPS »

**FO estime que les salariés du dispositif itinérant ont réagi positivement à un enjeu primordial pour l'AFPA
Participer et faire vivre ce nouvel accord et positionner les RPS et la qualité de vie au travail au centre des préoccupations de la ligne managériale
9 de nos collègues ont souffert en 2020 de situations complexes ou difficiles à vivre dans une situation sanitaire dégradée**

6 Des fiches rps ont été identifiées et suivies en 2020.
Pouvez vous nous en parler ?

MR: « évoque les typologies des 9 personnes identifiées qui se sont déclarés avec des fiches RPS »

Fo reste vigilante sur le suivi des salariés en souffrance et demandera à la direction d'informer immédiatement les RP sur l'apparition de nouvelles problématiques RPS en 2021

Vous trouverez en annexes les DOCUMENT UNIQUES (classique et covid) et les PRAPE élaborés par les RP et des commissions ad hoc et validés par le CSEE

Ces document sont certes techniques mais présente un intérêt certain pour lancer conjointement avec la direction des actions prévenant les risques psychosociaux

Fin de la réunion 16h00

N'hésitez pas à interpeller vos représentants de proximité itinérant

Philippe bouquet

jose luis pinto

frank lamoulen